



Réf. Farde e-Assemblées : 2427511

N° OJ : 50

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/10/2021

Objet : Nouvel emplacement pour parcours calèches.- Bois de la Cambre.- Mise à jour de l'annexe XII du règlement.

Le Conseil communal,

Vu le règlement relatif à l'organisation du commerce ambulants, approuvé par le conseil communal le 25 juin 2018, et en particulier son annexe XII relative aux règles spécifiques "Promotion touristique";

Considérant que, plusieurs horeca sont présents dans le Bois de la Cambre et que la cellule Animation Commerciale a constaté un manque d'activités dans le bois, il est proposé de créer un emplacement pour matérialiser le point de départ et d'arrivée d'un parcours pour une calèche dans le Bois de la Cambre.;

Considérant qu'il y a lieu au préalable d'intégrer ce nouvel emplacement dans la liste des emplacements annuels figurant à l'annexe XII du règlement du commerce ambulants.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique :

L'annexe XII du règlement relatif à l'organisation des activités ambulantes est modifiée pour y ajouter l'emplacement pour parcours calèches dans le Bois de la Cambre avec comme redevance annuelle € 1.000,00 conformément au texte joint en annexe.

Annexes :

[FR Annexe XII règlement \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)